



Extrait du registre aux délibérations
du COLLEGE COMMUNAL
Séance du 13 novembre 2019

Étaient présents : RONGVAUX Alain, **Bourgmestre-Président**
JACOB Monique, **Bourgmestre-Présidente ff**
LEMPEREUR Philippe, SCHOUVELLER Anne, **Echevins**
FORTHOMME Fabian, **Président du CPAS**
ALAIME Caroline, **Directrice générale**

Objet : Comeos Wallonie - « Sunday shopday » du 04.10.2020 - Décision

Vu l'article 15 de la loi du 10.11.2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services par lequel le Collège communal peut accorder une dérogation au jour de repos hebdomadaire obligatoire ;

Vu le courrier du 06.11.2019 par lequel Comeos Wallonie sollicite du Collège une dérogation au jour de repos hebdomadaire obligatoire afin de permettre aux commerçants de Saint-Léger qui le désirent de participer à l'édition du Sunday shopday, dimanche de shopping national, le 04.10.2020 ;

Vu que rien ne s'oppose à permettre aux commerçants qui le désirent de participer à cet événement ;

DÉCIDE

1. d'accorder à tous les commerçants de la commune de Saint-Léger une dérogation au jour de repos hebdomadaire obligatoire, le 04.10.2020.
2. d'informer les commerçants de Saint-Léger de la présente décision.

Fait en séance susmentionnée,
Par le Collège communal,

(s) C. ALAIME
Directrice générale

(s) M. JACOB
Bourgmestre ff

Pour extrait conforme, Saint-Léger, le 14 novembre 2019

Caroline ALAIME
Directrice générale



Alain RONGVAUX
Bourgmestre